

Déclaration liminaire aux CAPL 2 du 29 juin 2017 et 1 et 3 du 30 juin 2017 Appels Entretien Professionnel des agents A B et C

Madame la Présidente,

Les derniers mois, à la DGFIP, furent marqués par des actes et des décisions unilatérales de la part de la Centrale. Or, ces décisions vont à l'encontre de ce que Solidaires Finances Publiques prône au titre des attentes individuelles et collectives des agents.

Concernant les CAP locales et nationales, le règlement intérieur limite le droit à la défense des agents et contraint de manière drastique les droits des élus des personnels.

Cette décision unilatérale est inadmissible.

Pour Solidaires Finances Publiques, nous serons intransigeants et déterminés à continuer d'assurer la meilleure défense des droits des agents, et ce par tous les moyens possibles et imaginables. Nous lutterons pied à pied contre ces décisions dans l'attente d'un retour aux pratiques antérieures.

Nous connaissons aujourd'hui à la DGFIP des attaques et des régressions sans précédent.

Que personne ne s'étonne parmi les "décideurs" d'entendre que les sentiments de mépris et de défiance se développent. Car ils sont malheureusement nourris, jour après jour, par la Direction Générale.

Nous n'occultons pas les difficultés nationales du pays, mais la DGFIP, depuis plus de 10 ans, paye un lourd tribut.

En matière d'emploi, près de 36000 d'entre eux ont été supprimés, les suppressions de services s'accroissent au fil du temps.

A ces suppressions, viennent s'ajouter les vacances d'emplois passées sous silence qui altèrent la qualité dans l'exécution de nos missions et du service public rendu aux usagers. Afin de combler ces vacances d'emplois Solidaires Finances Publiques continue de demander l'appel de toutes les listes complémentaires de tous les concours A, B et C.

Pour Solidaires Finances Publiques, cette casse de la DGFIP doit cesser immédiatement. Solidaires Finances Publiques exige l'arrêt des suppressions d'emplois et qu'un plan de recrutement à la hauteur des enjeux soit rapidement mis en œuvre.

La démarche stratégique à la DGFIP se décline aujourd'hui par le schéma d'adaptation des structures et du réseau (ASR) :

- fusion de services (SIP, SIE, SPF, CDIF...)
- fusion de structures (SIP-CDIF, Pôle Enregistrement-SPF...)
- suppressions de trésoreries
- regroupements en pôles (PCRP, PRS...)

Tout cela n'a qu'un seul but, gérer les pénuries et anticiper celles à venir avant l'externalisation des missions.

Cette adaptation à la rigueur budgétaire déstructure la DGFIP :

- éloignement de l'usager du service public, contraint à échanger avec l'e-administration même s'il n'a pas d'équipement informatique ou s'il ne maîtrise pas l'outil ou la langue.
- perte de sens, dégradation des conditions de vie au travail, mobilité contrainte (fonctionnelle et géographique), remise en cause des règles de gestion.

Solidaires Finances Publiques continuera à combattre toutes ces dérives. Aujourd'hui, le constat humain est simple : les agents n'en peuvent plus, cela ne peut plus continuer ainsi.

S'agissant de ces CAPL, Solidaires Finances Publiques réaffirme son opposition aux dispositions des décrets parus depuis 2002 et n'a eu de cesse de dénoncer l'entretien professionnel instauré par le décret du 28 juillet 2010 et ce depuis sa mise en place.

La version 2017 de l'évaluation professionnelle, avec PPCR, est encore plus dévastatrice puisqu'elle conditionnera les évolutions de carrière (tableau d'avancement, liste d'aptitude) et n'accordera plus le moindre mois d'accélération aux agents : la catégorie B (contrôleurs et géomètres) dès 2017, puis l'ensemble des agents en 2018.

A ce stade, il est nécessaire de rappeler que l'évaluation individuelle n'entre pas dans les valeurs du service public : un dispositif de nature contractuelle est par définition contraire à la neutralité à laquelle sont astreints les fonctionnaires, contraire à l'égalité des citoyens devant l'application de la législation et à un déroulement statutaire des actes de gestion.

L'entretien professionnel annuel contribue à la perte de repères des agents, à une remise en cause de leurs compétences et de leur savoir-faire. Ce système est malheureusement fondé trop souvent sur une mise en compétition des agents entre eux, sur la performance individuelle organisée dans un cadre contractuel et individualisé.

Solidaires Finances Publiques revendique :

- la mise en place d'un entretien annuel collectif en remplacement de l'entretien individuel.

Solidaires Finances Publiques réaffirme :

- Son refus de toute forme de contractualisation des fonctions.
- Son attachement à ce que les agents aient des éléments de repère au regard de leurs acquis professionnels et ce durant toute leur carrière.
- Une linéarité de carrière sans obstacles.

Ce dernier point nous conduit à évoquer le tableau synoptique et les appréciations en lien avec les acquis de l'expérience professionnelle. Pour Solidaires Finances Publiques, le tableau synoptique doit permettre aux agents d'avoir tout au long de leur carrière une vision synthétique, objective et précise de leur valeur professionnelle.

Nous constatons cette année encore que trop de profil croix sont en décalage avec la réalité des connaissances et des compétences des agents.

Notre opposition au décret du 28 juillet 2010 modifié repose également sur la mise en œuvre du recours hiérarchique obligatoire. Pour Solidaires Finances Publiques, ce processus n'apporte rien de plus aux agents. Il est trop souvent un frein à la saisie de la CAPL, mais pas assez un outil d'amélioration du dialogue professionnel.

Solidaires Finances Publiques exige la suppression du recours hiérarchique, ce système étant trop lourd et chronophage.

Les élus de Solidaires Finances Publiques attendent de la transparence et réaffirment que tous les agents, quels que soient leurs services d'affectation, doivent être traités à l'identique.

Nous vous demandons la communication des dotations mises en réserve avant les travaux de ces CAPL. Les élus regrettent que pour la campagne 2017 (gestion 2016) de nombreuses réductions ne pourront être attribuées faute d'appels.

Solidaires Finances Publiques réaffirme que l'attribution de DKM participe à l'amélioration du pouvoir d'achat des agents. C'est pourquoi, tous les agents doivent en bénéficier et toutes les marges doivent être distribuées à l'issue de la campagne 2017. Nous ne pouvons accepter que des économies budgétaires déguisées se fassent sur le dos des agents au travers des DKM.

Solidaires Finances Publiques attend de ces CAP un examen attentif des situations évoquées avec à la clé l'attribution de réduction d'ancienneté et des décisions favorables en matière de modifications des appréciations littérales et de profil croix du tableau synoptique.